



► Page 3, un camion atterrit sur une voie ferrée après une chute de dix mètres

Société / Handicap et loisirs

Un fauteuil sur la balançoire

Combien d'aires de jeux dans la Communauté urbaine de Strasbourg peuvent accueillir aujourd'hui un enfant en fauteuil roulant? Plus qu'une question qui fâche, c'est une réflexion que souhaite lancer une association illkirchoise.

«Le premier obstacle dans un parc, pour nos enfants en fauteuil, c'est la mer de sable qui les sépare le plus souvent des structures», observe Sonia Cardoner, présidente de l'APEEIMC (Association parentale d'entraide aux enfants atteints d'une infirmité motrice cérébrale).

Si la militante parle de fauteuils, ce n'est pas parce qu'elle oublie les autres types de handicap. Mais l'accessibilité en fauteuil des lieux, quels qu'ils soient, est le plus complexe et le plus onéreux des aménagements spéciaux qu'on puisse envisager.

Les éléments d'aires de jeux en eux-mêmes, sont en général le deuxième obstacle à une utilisation, même minimale, des équipements. Les toboggans, les échelles, les toboggans, le tout placé sur plusieurs niveaux en hauteur sont l'exemple type. «L'enfant ne peut accéder aux

plates-formes et se retrouve à regarder les autres s'amuser». Si une rampe est prévue, donnant accès à des éléments ludiques, et que les environs de la structure offrent un sol au revêtement caoutchouté, on ne laisse alors aucun enfant sur la touche.

Municipalités frileuses

Mais il faut que la réflexion soit menée en amont, avec des équipements spécialisés. A la SATD, une société de Russ (près de Schirmeck), on a développé des jeux mixtes. Où se côtoient les enfants valides et ceux à mobilité réduite.

«Des passerelles spéciales, des cabanes où l'on peut effectuer un retournement en fauteuil, des murs d'activités à hauteur de ces derniers, permettent cette mixité dans des parcs publics», démarre



A Illkirch-Graffenstaden (ici, au parc des Charmilles), des parcs sont équipés peu à peu. (Photo DNA - Aude Lorgeril)



Pour Sonia Cardoner, ici avec sa fille Chloé, le plus dur est le portage des enfants sur les jeux non adaptés. (Doc. remis)

Amandine Crenner, responsable du service jeux et mobilier urbain à la SATD.

L'entreprise produit des jeux adaptés depuis huit ans, et les installe essentiellement dans des établissements spécialisés. «Ces instituts sont des partenaires précieux, qui nous apportent régulièrement des idées d'amélioration, tant en termes de confort que de pédagogie», indique Amandine Crenner. Mais du côté des municipalités, ces équipements sont loin d'être entrés dans les habitudes d'achat.

«Installer une balançoire avec des coques à la place des planchettes, pour des enfants qui arrivent à se tenir et à bouger un peu, n'est pas beaucoup plus cher», explique notre interlocutrice.

De plus, on peut placer des balançoires classiques sur les mêmes portiques. «En revanche, la balançoire où l'on peut glisser, puis fixer le fauteuil sans transfert de l'enfant, elle, revient quatre fois plus cher qu'un équipement ordinaire.»

En pratique

Sans compter les mauvaises surprises d'utilisations dévoyées. «Nous avons installé une balançoire à fauteuil à Forbach, qui a tenu deux jours...». L'ennui est que d'autres enfants grimpaient à quinze dessus par manque de pédagogie en amont.

Des municipalités ont mené la réflexion malgré tout. Et

se sont lancées. A Illkirch-Graffenstaden, le groupe de travail accessibilité, auquel participaient des représentants d'associations, a permis une avancée non négligeable.

Une balançoire à panier (typiquement mixte dans son fonctionnement) et une structure à plateau ont inauguré, en 2009, sur deux sites, une politique de maillage des parcs publics avec ce type d'équipement.

«En 2010, nous avons modifié une structure place du Général de Gaulle, installé une balançoire-panier sur l'île de la Niederbourg et acquis 5 - 6 jeux à ressort adaptés qui seront dispatchés sur divers sites», indique-t-on au service des espaces verts. A la fin de l'été, doit encore arriver un

mur de manipulations de 5 m de long, accessible en fauteuil.

Sonia Cardoner, pour l'APEEIMC, aurait imaginé aussi une des fameuses balançoires à fauteuils ainsi qu'un tourniquet mixte où le fauteuil accède à niveau avec le sol, pour éviter le portage des enfants par les accompagnants.

La présidente insiste encore pour qu'on démarre l'équipement des cours d'écoles. Reste que la municipalité d'Illkirch est aujourd'hui pionnière avec, au total, des investissements à hauteur de 120 000 € TTC (sur les deux dernières années) pour une politique affichée de mixité des équipements accessibles.

MSK

Inaccessibles activités

■ Au-delà des équipements de proximité dans les parcs, les loisirs des enfants en situation de handicap posent un problème de taille: leur coût.

«Lorsqu'il est question d'une infirmité motrice cérébrale, tout le quotidien des familles est affecté par des équipements et des surcoûts liés au handicap», rappelle Sonia Cardoner, présidente de l'APEEIMC. Les soins en ky-

né, le fauteuil, l'adaptation de l'appartement, une voiture assez spacieuse, et on en passe. «Et quand on en arrive aux loisirs, souvent, le budget des familles est épuisé.»

A Strasbourg, la plage du Baggersee est accessible en fauteuil

Déjà évoquée dans nos pages récemment, la question des séjours en centres de va-

cances, avec le surcoût d'un accompagnateur spécifique, n'est pas la seule où le bât blesse. Une promenade à cheval, une simple sortie dans les Vosges, sous-entend déjà la logistique du transport vers le lieu de loisirs. Puis des équipements spéciaux. «Il y a par exemple ce merveilleux outil, la Joëlette», indique Sonia Cardoner. Cette sorte de brouette où on assied l'enfant qui ne peut marcher, avec

une personne valide à l'avant et une à l'arrière, représente un investissement de 2 600 € TTC.

Ce qui vaut pour les infirmités motrices et les enfants, s'étend aux autres formes de handicap et à la pratique de tout sport pour les adultes. C'est là que peuvent intervenir les associations mais aussi les pouvoirs publics. A Strasbourg, la plage du Baggersee est accessible en fau-

teuil par une rampe aménagée récemment.

Et on peut échanger son siège contre une version amphibie mise à disposition par les agents sur place et permettant de se baigner. «La démarche demande un accompagnateur, mais le dispositif est intéressant», explique Marie-Dominique Dreyssé, adjointe en charge des affaires sociales à Strasbourg. «Il s'inscrit dans l'esprit de la loi

de 2005 sur une accessibilité maximale.»

Et montre la voie pour d'autres initiatives qui prendraient en compte la population «différente» dans nos villes. Une des questions qui sera probablement débattue lors des conférences et animations qui auront lieu en octobre prochain, à Strasbourg, au cours de la prochaine édition de la semaine «Handicap et Loisirs». MSK